



Décembre 2016

Dix mesures d'urgence pour la France

- Réduction par ordonnances de 20 % des dépenses publiques pour éviter la faillite de la France.
- Réduction des impôts à due concurrence pour relancer la croissance économique.
- Suppression du monopole de la sécurité sociale, conformément aux directives européennes intégralement transposées dans le droit français, permettant une augmentation de 30 % à 40 % des salaires.
- Mise en œuvre de la clause de sauvegarde de la convention de Schengen pour endiguer le déferlement migratoire qui déstabilise toutes les structures publiques en France.
- Rétablir l'ordre et la sécurité dans les 1000 quartiers de non-droit que compte la France, au besoin en associant l'armée aux forces de police.
- Interdire la possession de médias aux groupes industriels en relations d'affaires avec l'Etat.
- Interdire aux parlementaires, aux juges et aux fonctionnaires d'autorité d'appartenir à la franc-maçonnerie.
- Réduire de moitié le nombre des députés et des sénateurs.
- Supprimer le Conseil économique, social et environnemental.
- Supprimer l'ENA et l'Ecole nationale de la magistrature. Tout juge devra avoir travaillé au moins dix ans dans le secteur privé.